

Programme des candidats des provinces : tendances récentes et différences dans les résultats en matière de revenus d'une province à l'autre



par Garnett Picot, Eden Crossman et Feng Hou

Date de diffusion : le 21 décembre 2023

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Programme des candidats des provinces : tendances récentes et différences dans les résultats en matière de revenus d'une province à l'autre

par Garnett Picot, Eden Crossman et Feng Hou

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202301200004-fra>

Résumé

Les revenus réels des candidats des provinces et leurs revenus relatifs (comparativement à ceux des autres immigrants de la catégorie économique) sont d'importants indicateurs de la capacité du Programme des candidats des provinces (PCP) à répondre aux besoins du marché du travail des provinces. Le présent document permet de mettre à jour les recherches nationales sur les tendances en matière de gains des candidats des provinces et présente pour la première fois des comparaisons provinciales. L'accent est mis sur les gains réalisés à court et à plus long terme par les demandeurs principaux du PCP qui sont arrivés au Canada de 2005 à 2019. Les résultats révèlent qu'il y a d'importants écarts entre les provinces en ce qui a trait aux gains moyens des candidats des provinces. Les revenus les plus élevés, à l'admission et cinq à six ans après l'admission, ont été observés en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique; les revenus les plus faibles ont été observés dans les provinces de l'Atlantique, au Manitoba et en Saskatchewan. Une proportion importante des variations provinciales observées sur le plan des revenus était liée aux différences dans les conditions économiques et dans les caractéristiques liées aux antécédents des demandeurs principaux du PCP. Cependant, même après avoir pris en considération ces facteurs, d'importants écarts de revenus persistaient entre les provinces. Les résultats montrent également que, parmi les cohortes d'admission de 2005 à 2014, les revenus initiaux (un à deux ans après l'admission) étaient plus élevés chez les candidats provinciaux comparativement aux immigrants du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF), mais ce dernier groupe a connu une croissance de revenus plus rapide et a dépassé les candidats provinciaux après cinq ans. Toutefois, l'avantage en matière de revenus initiaux des candidats provinciaux par rapport aux immigrants du PTQF a été inversé dans la cohorte de 2015 à 2019, où les immigrants du PTQF ont déclaré des revenus initiaux supérieurs à ceux des immigrants du PCP. L'analyse multivariée montre que des facteurs, comme l'expérience de travail et d'études au Canada avant l'admission, le niveau de scolarité, la connaissance des langues officielles, la région source, l'âge et le taux de chômage dans la province de résidence, n'expliquent quasiment pas ce renversement dans les revenus initiaux entre les immigrants du PTQF et du PCP qui s'est produit dans les cohortes d'admission de 2010 à 2014 et de 2015 à 2019. Le présent document se termine par une discussion sur d'autres raisons possibles qui pourraient expliquer la baisse des revenus actuels et relatifs des immigrants du PCP, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de l'évaluation des diplômes d'études et sur le système de sélection « Entrée express ».

Mots-clés : Programme des candidats des provinces, Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), revenus

Auteurs

Eden Crossman et Garnett Picot travaillent à la Direction générale de la recherche et des données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Feng Hou travaille à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de la Direction des études analytiques et de la modélisation de Statistique Canada.

Remerciements

La présente étude a été menée en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les auteurs tiennent à remercier Chris Hamilton et James Townsend pour les conseils et les commentaires qu'ils ont transmis à l'égard d'une version antérieure du présent article.

Introduction

Le Programme des candidats des provinces (PCP) a été mis en place dans presque toutes les provinces¹ et au Yukon au cours de la période allant de 1996 à 2005. Les principaux objectifs du PCP sont : 1) promouvoir l'établissement des immigrants dans les provinces et les collectivités à l'extérieur des trois plus grandes villes du Canada; 2) satisfaire aux besoins du marché du travail des provinces. Le PCP a rapidement pris de l'ampleur depuis sa création. En 2019, 35 % de tous les immigrants économiques (y compris les demandeurs principaux et leur époux ou conjoint et personnes à charge) qui se sont établis au Canada l'ont fait par l'entremise du PCP. Il s'agit de la proportion la plus importante enregistrée par tout programme d'immigration économique (Picot, Hou et Crossman, 2023)².

Les résultats en matière de revenus des candidats provinciaux constituent des indicateurs importants de la façon dont le PCP satisfait aux besoins du marché du travail des provinces. Voilà la raison pour laquelle le présent article porte sur les revenus des immigrants du PNP, tant à court terme qu'à long terme, et permet de comparer ces revenus avec ceux des autres programmes pour les immigrants de la catégorie économique. Il permet d'examiner en outre les variations provinciales en ce qui a trait aux revenus des immigrants du PCP, un sujet ayant fait l'objet de peu de recherche. Il y a d'importantes différences entre les provinces en ce qui a trait aux critères du programme, aux méthodes de sélection et aux conditions économiques, ce qui peut mener à des écarts de revenus notables entre les provinces.

Études antérieures

Des études antérieures menées par Pandey et Townsend (2013) sur les demandeurs principaux de la catégorie économique qui se sont établis entre 1988 et 2008 ont conclu que, au cours de leurs deux premières années au Canada, les candidats des provinces avaient habituellement des revenus plus élevés que les autres immigrants de la catégorie économique. Cela s'est produit même si les candidats provinciaux avaient, en moyenne, un niveau de scolarité inférieur, surtout les candidats au Manitoba. Les auteurs ont avancé l'hypothèse que cela était peut-être attribuable en partie au fait que les candidats provinciaux étaient plus susceptibles d'avoir reçu une offre d'emploi et de travailler au moment de leur établissement, comparativement aux autres immigrants économiques admis, notamment ceux du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF). Les auteurs ont aussi trouvé des indications très peu convaincantes que la croissance des gains était plus lente chez les candidats des provinces, par rapport aux autres immigrants économiques.

Des travaux ultérieurs se sont penchés sur les raisons pour lesquelles les candidats provinciaux touchaient des revenus supérieurs à ceux des travailleurs qualifiés du volet fédéral au cours des premières années au Canada. Ces travaux ont souligné principalement les différences entre les

1. À l'exception du Québec, qui gère son propre programme de sélection et d'admission des immigrants économiques. Les Territoires du Nord-Ouest ont signé un accord en 2009. Le Nunavut, quant à lui, n'a pas de PCP.
2. La même année, le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), soit la voie traditionnelle pour les immigrants économiques, représentait 30 % des admissions. La Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) représentait une part additionnelle de 15 %, alors que les 20 % restant provenaient des autres programmes de la catégorie économique (Picot, Hou et Crossman, 2023). La part des immigrants du PCP a progressé pour atteindre 36 % en 2020, mais a reculé à 21 % en 2021, alors que la part des immigrants de la CEC est passée de 24 % en 2020 à 52 % en 2022 (calculs des auteurs selon les données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada [IRCC], Résidents permanents – Mises à jour mensuelles d'IRCC – Admissions de résidents permanents selon la province ou le territoire de destination envisagé(e) et catégorie d'immigration, https://www.cic.gc.ca/opendata-donneesouvertes/data/FR_ODP-PR-ProvImmCat.xlsx). Ces changements se sont produits après 2019, car les immigrants économiques ont été sélectionnés principalement à partir des bassins de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants internationaux pendant la pandémie de COVID-19.

programmes en ce qui a trait aux proportions des nouveaux immigrants qui étaient des travailleurs étrangers temporaires avant leur admission. Mais surtout, après leur admission, les anciens travailleurs étrangers temporaires avaient tendance à avoir des résultats économiques supérieurs à ceux des autres immigrants économiques qui n'avaient pas d'expérience de travail au Canada avant leur admission (Hou, Crossman et Picot, 2020a). Pandey et Townsend (2017) ont démontré que les travailleurs étrangers temporaires de sexe masculin avaient des revenus initiaux moyens supérieurs en tant que résidents permanents, comparativement aux autres immigrants économiques, après correction pour tenir compte des caractéristiques d'origine.

Hou et Bonikowska (2018) ont aussi déterminé que les immigrants économiques qui ont déjà acquis de l'expérience de travail au Canada (c.-à-d. à titre de travailleurs étrangers temporaires) touchaient des gains supérieurs dans les premières années suivants leur immigration, comparativement aux immigrants sans une telle expérience. Les auteurs ont découvert que cet écart s'est rétréci au fil du temps, mais il a persisté. Hou et Picot (2016) ont fait état de constatations semblables, mais plus nuancées, à l'égard des immigrants économiques. Les travailleurs étrangers temporaires réalisant des gains moyens ou élevés avant leur établissement touchaient des gains supérieurs à ceux sans expérience de travail au Canada avant leur établissement, mais cet avantage ne s'appliquait pas aux travailleurs étrangers temporaires ayant de faibles gains avant leur établissement. Hou, Crossman et Picot (2020a) ont révélé que, entre les cohortes d'admission de 2000 à 2016, la hausse de la part d'immigrants ayant touché des gains au Canada avant leur établissement représentait 94 % de l'augmentation des revenus initiaux. À titre de comparaison, des changements dans la région source, le niveau de scolarité, la connaissance des langues officielles et la catégorie d'immigration ont eu peu d'incidence sur ces gains.

Quant à la variation des gains entre les candidats des provinces et les travailleurs qualifiés du volet fédéral, Hou, Crossman et Picot (2020b) ont conclu que l'avantage observé en matière de revenus initiaux des immigrants du PCP par rapport aux immigrants du PTQF était entièrement attribuable à la proportion plus élevée d'immigrants du PCP ayant reçu des revenus moyens ou élevés au Canada avant leur immigration (c.-à-d. à titre de travailleurs étrangers temporaires exerçant des emplois mieux rémunérés).

Ce qui manque à partir des recherches antérieures est une analyse des variations provinciales dans les revenus générés par les immigrants qui se sont établis à l'aide du PCP. Chaque province élabore ses propres programmes dans le cadre du PCP pour satisfaire à des objectifs provinciaux. Voilà pourquoi les détails du programme varient d'une province à l'autre (voir Picot, Crossman, et Hou, à venir). Cela peut mener à des différences importantes entre les provinces en ce qui a trait aux caractéristiques liées aux antécédents des candidats provinciaux, notamment leur niveau de scolarité, leur âge, leur emploi, leurs connaissances des langues officielles, leur expérience de travail ou d'études au Canada avant leur admission, etc. Ces différences peuvent, à leur tour, mener à des variations entre les provinces en ce qui a trait aux résultats économiques des candidats provinciaux. Le présent article permet d'examiner si de telles différences expliquent toute variation provinciale des revenus des immigrants du PCP. Bien entendu, les différences observées d'une province à l'autre en ce qui a trait aux conditions économiques et à la demande en main-d'œuvre peu spécialisée ou très spécialisée peuvent aussi influencer les résultats sur le marché du travail.

Données

La présente étude repose sur la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), qui combine les fiches d'établissement et les renseignements fiscaux annuels des immigrants (Statistique Canada, 2021). La base de données comprend les données des immigrants qui ont produit au moins une déclaration de revenus depuis 1982. Les fiches d'établissement contiennent des données sur les

caractéristiques des immigrants au moment de leur admission, notamment leur niveau de scolarité, leur âge, leur catégorie d'admission (p. ex. catégorie économique, catégorie du regroupement familial et catégorie des réfugiés), leur pays d'origine et leur capacité autodéclarée de parler une langue officielle. Les dossiers fiscaux fournissent des renseignements sur le revenu annuel et le lieu de résidence. Les données les plus récentes de la BDIM couvrent les renseignements sur l'admission jusqu'à 2021 et les renseignements fiscaux jusqu'à 2020.

L'analyse a porté sur les demandeurs principaux de la catégorie économique qui étaient âgés de 20 à 54 ans au moment de leur immigration au Canada, et qui sont arrivés au pays entre 2005 et 2019. L'année 2005, où la dernière province (Ontario) a signé pour adhérer au PCP, est l'année de départ. Environ 98 % de tous les demandeurs principaux de la catégorie économique qui sont arrivés pendant la période allant de 2005 à 2019 étaient âgés de 20 à 54 ans à leur admission. L'analyse a été restreinte par la suite aux immigrants qui ont produit une déclaration de revenus pendant l'année de leur admission ou l'année suivante, car ces années ont servi à définir la province de résidence initiale des immigrants. La province de résidence initiale est la province de résidence à la fin de l'année d'admission des immigrants ayant produit une déclaration de revenus au cours de cette même année, ou la province de résidence au cours de l'année suivant l'admission pour les immigrants qui n'ont pas produit une déclaration de revenus pendant l'année de leur admission³. La province de résidence initiale a été utilisée pour comparer les résultats au chapitre des gains d'une province à l'autre. L'analyse des variations provinciales se limitait aux demandeurs principaux qui se sont établis entre 2010 et 2019, car le nombre d'immigrants du PCP était plutôt restreint dans certaines provinces avant 2010, y compris en Ontario. L'analyse des gains comprenait seulement les immigrants ayant déclaré avoir gagné au moins 500 \$ (en dollars constants de 2020) au cours d'une année d'imposition donnée.

Différences de gains parmi les immigrants économiques⁴

Entre les cohortes d'admission de 2005 à 2009 et de 2015 à 2019, les revenus initiaux⁵ réalisés par les immigrants occupant un emploi (un à deux ans après leur admission) ont diminué chez les candidats provinciaux, mais ont augmenté chez les immigrants économiques des autres programmes, y compris

3. Parmi les immigrants économiques adultes (âgés de 20 à 54 ans à leur admission) qui se sont établis entre 2005 et 2019 et qui ont produit une déclaration de revenus pendant l'année de leur admission ou l'année suivante, environ 93 % de ces immigrants ont produit une déclaration de revenus pour l'année de leur admission. La plupart des immigrants qui ont produit une déclaration de revenus après leur immigration ont commencé à le faire à partir de l'année de leur admission ou l'année suivante. Par exemple, parmi les immigrants économiques adultes qui sont arrivés au pays pendant la période allant de 2005 à 2009 et qui ont produit une déclaration de revenus dans les 10 ans suivant leur immigration, environ 94 % ont produit une déclaration pour l'année de leur admission ou l'année suivante.
4. Une analyse semblable a été menée selon l'incidence de l'emploi. Toute personne ayant des gains annuels supérieurs à 500 \$ était considérée comme ayant occupé un emploi à un moment quelconque pendant l'année. Voilà pourquoi les emplois à temps partiel et le travail durant une partie de l'année ont été inclus. L'incidence de l'emploi correspond au nombre de personnes occupant un emploi, divisé par le nombre de personnes ayant produit leur déclaration de revenus. Cela pourrait entraîner une légère surestimation du taux d'emploi. Parmi la cohorte de 2015 à 2019, on a observé la plus forte incidence sur l'emploi à l'arrivée (un à deux ans après l'admission) chez les immigrants de la Catégorie de l'expérience canadienne (96 %), suivis des immigrants du PCP (93 %) et de ceux du PTQF (89 %). Après la prise en compte des caractéristiques liées aux antécédents, notamment la proportion de personnes qui étaient des travailleurs étrangers temporaires avant leur établissement, les écarts au chapitre de l'incidence sur l'emploi à l'arrivée sont disparus en grande partie. De même, bien que l'incidence sur l'emploi à plus long terme (cinq à six ans après l'admission) fût supérieure de 6 points de pourcentage pour les candidats provinciaux par rapport aux travailleurs qualifiés du volet fédéral, ces écarts se sont aussi estompés après correction en fonction des caractéristiques liées aux antécédents. Parmi les immigrants ayant des caractéristiques semblables, une faible différence a été observée entre le PCP et le PTQF. Parmi la cohorte de 2015 à 2019, l'incidence sur l'emploi à l'arrivée était plus faible dans les provinces de l'Atlantique (85 % à 89 %) par rapport aux autres provinces (92 % à 96 %), à l'exception du Québec.
5. Les gains des immigrants réalisés au cours de la première ou de la deuxième année après leur admission sont désignés comme étant des revenus « initiaux ». Ce terme est utilisé dans l'ensemble de la présente étude, même si certains immigrants ont travaillé au Canada avant leur admission (c.-à-d. à titre de travailleurs étrangers temporaires).

les travailleurs qualifiés du volet fédéral, les immigrants de la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) et les immigrants économiques « Autre » (tableau 1). Parmi les cohortes de 2005 à 2009 et de 2010 à 2014, les candidats provinciaux avaient des revenus initiaux plus élevés que les travailleurs qualifiés du volet fédéral. Par contre, pour la cohorte de 2015 à 2019, l'inverse a été observé, où les revenus initiaux moyens chez les candidats provinciaux s'élevaient à 50 100 \$ (en dollars constants de 2020), alors que ceux des travailleurs qualifiés du volet fédéral s'élevaient à 56 600 \$. Les revenus initiaux des immigrants de la CEC étaient nettement plus élevés, s'établissant à 72 000 \$, alors que ceux des immigrants des programmes économiques « Autre » étaient considérablement plus faibles, s'établissant à 38 900 \$ (tableau 1).

De plus, le taux de croissance des gains après l'établissement des immigrants était nettement plus élevé chez les travailleurs qualifiés du volet fédéral que chez les candidats provinciaux. Pour les cohortes de 2005 à 2009 et de 2010 à 2014, les gains moyens ont augmenté d'environ 15 % entre les années 1 à 2 et les années 5 à 6 chez les candidats provinciaux, et de 35 % chez les travailleurs qualifiés du volet fédéral. Par conséquent, pour la cohorte de 2010 à 2014, les gains à plus long terme étaient plus élevés chez les immigrants du PTQF (61 400 \$) que chez les immigrants du PCP (58 900 \$), même si les revenus initiaux étaient plus élevés chez les candidats provinciaux. Il est trop tôt pour savoir quelles seront les différences dans les gains à plus long terme entre les cohortes plus récentes, qui enregistrent déjà des revenus initiaux plus élevés chez les travailleurs qualifiés du volet fédéral. Les immigrants de la CEC avaient des revenus initiaux et des gains à plus long terme nettement supérieurs à ceux des autres immigrants économiques (tableau 1). Toutefois, les taux de croissance des gains entre les années 1 à 2 et les années 5 à 6 pour les immigrants de la CEC étaient inférieurs à ceux enregistrés pour les immigrants du PTQF.

Tableau 1

Revenus annuels des demandeurs principaux de la catégorie des immigrants économiques, âgés de 20 à 54 ans à leur admission et qui avaient des revenus

	Tous les immigrants économiques	Programme des candidats des provinces	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	Catégorie de l'expérience canadienne	Autres immigrants économiques
	dollars de 2020				
Un à deux ans après l'immigration					
Cohorte de 2005 à 2009	42 100	56 700	46 000	62 800	31 900
Cohorte de 2010 à 2014	44 600	51 800	44 900	70 800	32 100
Cohorte de 2015 à 2019	52 900	50 100	56 600	72 000	38 900
Cinq à six ans après l'immigration					
Cohorte de 2005 à 2009	54 800	65 100	61 600	76 100	43 500
Cohorte de 2010 à 2014	56 000	58 900	61 400	81 900	44 500
Dix à onze ans après l'immigration					
Cohorte de 2005 à 2009	64 500	69 300	72 400	94 400	53 900

Note : Les revenus sont arrondis à la centaine de dollars près.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration de 2021.

Analyse multivariée

Les écarts de gains observés entre les programmes d'admission et dans l'ensemble des cohortes d'admission pourraient en partie témoigner des variations et des changements dans les caractéristiques sociodémographiques des immigrants. Par exemple, comparativement aux immigrants du PTQF, les candidats provinciaux occupaient une plus petite part dans le groupe d'âge de 40 à 49 ans à l'admission,

une plus petite part de candidats provenant de l'Asie du Sud, mais une plus grande part de candidats provenant de l'Asie du Sud-Est. Les candidats provinciaux étaient aussi moins nombreux que les immigrants du PTQF à détenir un diplôme d'études supérieures, mais ils étaient beaucoup plus nombreux à avoir de l'expérience de travail et d'études au Canada avant leur immigration (tableau 2). Dans les cohortes plus récentes, les écarts se sont accentués entre les immigrants du PCP et les immigrants du PTQF sur le plan du niveau de scolarité, de la structure par âge et de l'expérience de travail et d'études au Canada avant l'établissement (tableau 2).

Tableau 2

Caractéristiques sociodémographiques des demandeurs principaux de la catégorie des immigrants économiques, par programme et cohorte d'admission, âgés de 20 à 54 ans à l'admission

	Programme des candidats des provinces			Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)			Catégorie de l'expérience canadienne		
	2005 à 2009	2010 à 2014	2015 à 2019	2005 à 2009	2010 à 2014	2015 à 2019	2005 à 2009	2010 à 2014	2015 à 2019
	pourcentage								
Hommes	73,6	66,2	64,7	69,6	61,5	57,0	58,4	65,3	64,6
Âge à l'admission									
20 à 29 ans	5,4	3,9	2,4	4,3	4,3	0,5	1,2	1,6	0,9
30 à 39 ans	26,5	32,3	40,5	17,0	16,8	33,5	71,1	50,6	55,4
40 à 49 ans	38,8	41,1	40,4	50,1	53,6	60,5	20,8	38,1	37,2
50 à 54 ans	29,3	22,8	16,7	28,6	25,4	5,6	6,9	9,7	6,5
Langues officielles									
Ne parle ni le français ni l'anglais	13,0	6,8	1,4	11,0	8,7	1,4	0,0	0,6	0,1
Autre langue maternelle, parle le français ou l'anglais	72,3	81,9	90,7	76,6	81,6	85,8	81,6	78,4	78,3
Langue maternelle : français ou anglais	14,8	11,3	8,0	12,4	9,8	12,9	18,4	21,0	21,6
Niveau de scolarité									
Études secondaires ou niveau inférieur	16,2	13,6	8,6	4,0	3,3	0,8	2,4	5,1	9,0
Études postsecondaires partielles	30,9	24,2	19,4	10,3	10,2	1,6	21,7	19,5	9,6
Baccalauréat	40,9	45,5	45,8	49,1	41,8	38,8	58,0	52,4	53,0
Diplôme d'études supérieures	12,0	16,7	26,2	36,6	44,6	58,8	17,9	23,0	28,4
Région d'origine									
Caraïbes, Amérique centrale et Amérique du Sud	5,6	4,8	4,6	6,1	4,8	4,6	6,3	6,6	7,4
Europe de l'Ouest	9,1	2,9	1,4	1,7	1,3	1,9	3,3	3,9	3,9
Europe du Nord	9,1	5,1	2,9	5,2	3,4	2,5	6,4	8,2	8,6
Europe du Sud	1,3	1,5	2,2	0,9	0,7	1,0	0,6	1,6	2,3
Europe de l'Est	4,7	4,4	3,7	6,0	3,0	2,5	1,6	3,1	4,0
Afrique	4,7	4,7	6,7	7,4	9,0	13,9	3,4	4,0	5,7
Asie du Sud	9,7	21,8	34,1	27,7	36,6	55,2	15,7	24,8	37,8
Asie du Sud-Est	24,6	31,1	17,6	9,1	12,8	5,0	3,8	9,3	5,6
Asie de l'Est	22,2	17,3	21,6	22,8	12,6	4,7	50,8	28,2	16,0
Asie de l'Ouest	5,2	4,1	3,6	10,1	14,3	6,9	1,7	3,2	2,8
Autres régions	1,3	1,1	0,9	0,9	0,7	0,7	2,0	2,8	2,5
États-Unis	2,6	1,3	0,8	2,1	1,0	1,1	4,6	4,4	3,4
Ayant de l'expérience de travail au Canada avant l'admission	47,9	62,5	73,1	22,2	21,2	18,9	98,6	98,8	98,9
Ayant fait des études au Canada avant l'admission	13,0	20,7	41,6	15,0	11,0	14,1	74,6	55,6	60,0
Province de résidence initiale									
Provinces de l'Atlantique	8,4	6,8	8,6	1,6	1,4	1,3	1,5	1,4	1,8
Québec	0,5	0,3	0,7	3,6	2,3	2,5	0,5	0,8	1,1
Ontario	6,4	8,5	21,6	60,6	57,1	66,2	68,1	55,6	59,4
Manitoba	36,7	23,6	15,6	0,9	1,2	1,1	0,7	0,6	0,9
Saskatchewan	11,9	17,8	12,6	0,8	1,4	1,0	0,3	1,0	1,3
Alberta	15,7	24,2	20,1	13,3	20,1	13,4	12,6	24,2	15,3
Colombie-Britannique	20,3	18,2	20,4	19,0	16,5	14,5	16,3	16,3	20,0
Territoires	0,3	0,7	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration de 2021.

Une analyse de régression multivariée a été utilisée pour déterminer si diverses variables économiques et démographiques pourraient être attribuables aux écarts de gains entre les programmes d'immigration économique à l'échelle nationale. La variable des résultats était les gains annuels. Les variables indépendantes comprenaient la catégorie d'immigrants, les cohortes d'admission (2005 à 2009, 2010 à

2014, et 2015 à 2019), l'interaction de la catégorie d'immigrants avec la cohorte d'admission⁶, la province de résidence initiale, le sexe, l'âge à l'admission, la connaissance d'une langue officielle à l'admission, le niveau de scolarité à l'admission, la région source, l'état matrimonial, le nombre d'enfants, le fait d'avoir de l'expérience de travail au Canada avant l'admission, le fait d'avoir fait des études au Canada avant l'admission, et le taux annuel de chômage dans la province⁷. Les détails de ces variables se trouvent dans le tableau 1 en annexe.

Des modèles ont été exécutés séparément pour les revenus initiaux (gains réalisés pendant les deux premières années après l'admission) et les revenus à plus long terme (gains réalisés cinq et six ans après l'admission). En ce qui a trait aux modèles traitant les revenus initiaux, l'échantillon comprenait des demandeurs principaux de la catégorie économique âgés de 20 à 54 ans à leur admission qui avaient enregistré des gains positifs pendant la première ou la deuxième année suivant leur admission. Les données ont été regroupées pour les cohortes de 2005 à 2009, de 2010 à 2014 et de 2015 à 2019. La même approche a été utilisée pour les modèles de régression à plus long terme, mais seules les cohortes de 2005 à 2009 et de 2010 à 2014 ont été utilisées, car l'analyse se limitait aux données observées cinq à six ans après l'admission⁸. Pour l'analyse des revenus initiaux et des gains à plus long terme, deux modèles ont été créés. Le modèle 1 comprenait seulement les programmes pour les immigrants de la catégorie économique, ainsi que l'interaction entre la cohorte d'admission et le programme d'immigrants. En plus des variables du modèle 1, le modèle 2 comprenait aussi les variables de contrôle susmentionnées. Par conséquent, les écarts des résultats entre le modèle 1 et le modèle 2 indiquent la mesure dans laquelle les variables de contrôle permettent d'expliquer les variations des gains observés dans l'ensemble des programmes d'immigration.

Revenus initiaux

Comme mentionné précédemment, les revenus initiaux des immigrants du PCP étaient nettement supérieurs à ceux des travailleurs qualifiés du volet fédéral dans les cohortes de 2005 à 2009 et de 2010 à 2014. Cependant, pour la cohorte de 2015 à 2019, les résultats s'étaient inversés (tableaux 1 à 3). Les résultats du modèle 2 (tableau 1 en annexe) fournissent les valeurs prédites après la prise en compte des effets des variables explicatives (indépendantes). Les variables explicatives, y compris l'expérience de travail au Canada avant l'admission, l'expérience d'études au Canada avant l'admission, la langue parlée à l'admission, la région source, la province, le taux de chômage provincial et d'autres variables,

-
6. Pour permettre différentes trajectoires de rémunération dans l'ensemble des cohortes selon la catégorie d'immigrants.
 7. Pour la période allant de 2010 à 2019, on a déclaré de grandes variations relativement au taux de chômage annuel, tant d'une province à l'autre que d'une année à l'autre au sein d'une même province. Dans l'ensemble, les taux variaient de 3,3 % à 16,5 %, avec un écart-type de 2,81 points de pourcentage. Dans les provinces, le plus petit écart d'une année à l'autre a été observé au Manitoba (taux variant de 4 % à 5,7 %) et le plus grand écart a été observé à Terre-Neuve-et-Labrador (taux variant de 10,5 % à 16,5 %). Néanmoins, il est peu probable que le taux de chômage annuel permette de saisir complètement l'effet des conditions économiques provinciales. Dans la section qui comprend la conclusion, une discussion a été ajoutée pour démontrer que les écarts provinciaux en ce qui a trait aux revenus d'emploi des immigrants du PCP étaient beaucoup plus marqués que ceux observés pour tous les travailleurs (nés au Canada et immigrants) et pour les travailleurs qualifiés du volet fédéral. Pour ce dernier groupe, les écarts reflétaient probablement les différences observées d'une province à l'autre sur le plan des conditions économiques. Par conséquent, les conditions économiques qui n'ont pas été pleinement prises en compte par le taux de chômage n'étaient probablement pas un facteur essentiel contribuant aux autres écarts provinciaux relativement aux revenus des immigrants du PCP; d'autres facteurs y ont probablement contribué.
 8. L'échantillon sera donc différent pour les régressions des revenus initiaux et des gains à plus long terme, ce qui signifie que les résultats ne devraient pas être comparés directement. Toutefois, les régressions qui reposent sur l'incidence de l'emploi à l'arrivée ont été effectuées pour les mêmes cohortes que celles utilisées pour les régressions qui reposent sur les gains à plus long terme (c.-à-d. les cohortes de 2005 à 2009 et de 2010 à 2014). Les résultats du modèle 1 pour les deux cohortes étaient identiques à ceux obtenus pour l'échantillon élargi (c.-à-d. les trois cohortes d'admission), et les résultats du modèle 2 étaient très semblables, qu'ils soient obtenus au moyen de l'échantillon regroupant les deux cohortes susmentionnées ou l'échantillon élargi des trois cohortes.

étaient à l'origine de 26 % à 60 % des écarts de revenus initiaux entre les candidats des provinces et les immigrants de la CEC (tableau 3).

Toutefois, les caractéristiques sociodémographiques n'expliquaient qu'en faible partie les écarts de revenus initiaux entre les immigrants du PCP et les immigrants du PTQF dans les cohortes de 2005 à 2009 et de 2015 à 2019. En fait, après la prise en compte des variables explicatives, l'avantage en matière de revenus initiaux détenu par les immigrants du PTQF pour la cohorte de 2015 à 2019 serait plus marqué que celui observé⁹. Cette constatation est intéressante, car elle renverse les tendances antérieures observées pour les immigrants du PTQF et les immigrants du PCP. Les hypothèses qui pourraient expliquer ces écarts de revenus doivent aller au-delà des différences dans les variables explicatives susmentionnées, car l'effet de ces facteurs sur les revenus est déjà pris en compte dans le modèle. Une discussion sur les hypothèses pouvant expliquer ces écarts est comprise dans la conclusion.

Tableau 3

Écarts de revenus observés et prédits, un à deux ans suivant l'admission entre les immigrants¹ du Programme des candidats des provinces et les immigrants d'autres programmes pour les immigrants de la catégorie économique, par cohorte d'admission

	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	Catégorie de l'expérience canadienne	Autres programmes économiques
dollars de 2020			
Écarts observés			
Cohorte de 2005 à 2009	-10 700	6 100	-24 800
Cohorte de 2010 à 2014	-6 900	19 000	-19 700
Cohorte de 2015 à 2019	6 500	21 900	-11 200
Écarts prédits			
Cohorte de 2005 à 2009	-10 700	4 500	-19 300
Cohorte de 2010 à 2014	-4 600	7 600	-15 100
Cohorte de 2015 à 2019	7 100	9 100	-13 100
Proportion des écarts observés pris en considération		pourcentage	
Cohorte de 2005 à 2009	0	26	22
Cohorte de 2010 à 2014	33	60	23
Cohorte de 2015 à 2019	0	58	0

1. Demandeurs principaux âgés de 20 à 54 ans à leur admission et ayant des revenus annuels positifs au cours de l'année d'imposition.

Notes : Les revenus sont arrondis à la centaine de dollars près. Les écarts prédits reposent sur les résultats des modèles de régression par les moindres carrés ordinaires visant à prédire les revenus après un à deux ans suivant l'immigration.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration de 2021.

9. Cette hausse concorde avec l'observation selon laquelle les immigrants du PTQF étaient moins nombreux que les immigrants du PCP à avoir de l'expérience de travail au Canada avant leur admission. La prise en compte de cette variable (modèle 2), entre autres, aurait tendance à entraîner une hausse des gains des travailleurs qualifiés du volet fédéral par rapport à ceux des candidats provinciaux. Dans le modèle 2, on suppose que ces proportions sont égales pour les immigrants du PTQF et les immigrants du PCP, entraînant ainsi une hausse des gains des travailleurs qualifiés du volet fédéral par rapport à ceux des candidats provinciaux.

Revenus à plus long terme

Les modèles de régression comprenant les revenus dans les cinq à six années après l'admission sont présentés dans le tableau 2 en annexe. L'écart entre les résultats observés et les résultats rajustés indique qu'environ les trois quarts des variations entre le PCP et le PTQF dans la cohorte d'admission de 2005 à 2009 peuvent être expliqués par des différences dans les variables explicatives (tableau 4). À plus long terme, les immigrants du PTQF touchaient des revenus nettement inférieurs à ceux des immigrants du PCP, surtout en raison de leurs différentes caractéristiques liées aux antécédents. Une analyse plus approfondie a démontré que le principal facteur ayant contribué à cela sont les écarts observés dans la proportion des répondants ayant une expérience de travail au Canada avant leur admission. De même, environ les deux tiers de l'avantage en matière de revenus à plus long terme détenu par les immigrants de la CEC par rapport aux immigrants du PCP étaient attribuables aux différences dans les caractéristiques liées aux antécédents. Notamment, la forte proportion d'immigrants de la CEC ayant de l'expérience de travail au Canada avant leur admission, leur niveau de scolarité plus élevé et leur plus forte concentration en Ontario.

Les revenus à plus long terme de la cohorte d'admission de 2010 à 2014 faisaient exception, alors que les variables relatives aux antécédents n'expliquaient aucun des écarts observés entre les immigrants du PTQF et les immigrants du PCP en ce qui a trait aux revenus à plus long terme (tableau 4). Dans cette cohorte, les revenus actuels étaient plus élevés à long terme chez les travailleurs qualifiés du volet fédéral, comparativement aux candidats provinciaux, bien qu'ils aient été plus faibles les deux premières années suivant l'admission. Des facteurs inconnus, autres que ceux pris en compte, étaient en grande partie à l'origine de cet avantage en matière de revenus.

Tableau 4

Écarts de revenus observés et prédits, cinq à six ans suivant l'admission entre les immigrants¹ du Programme des candidats des provinces et les immigrants des autres programmes pour les immigrants de la catégorie économique, par cohorte d'admission

	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	Catégorie de l'expérience canadienne	Autres programmes économiques
	dollars de 2020		
Écarts observés			
Cohorte de 2005 à 2009	-3 500	11 000	-21 600
Cohorte de 2010 à 2014	2 500	23 000	-14 400
Écarts prédits			
Cohorte de 2005 à 2009	-800	3 800	-15 200
Cohorte de 2010 à 2014	3 300	8 900	-11 200
considération	pourcentage		
Cohorte de 2005 à 2009	77	65	30
Cohorte de 2010 à 2014	0	61	22

1. Demandeurs principaux âgés de 20 à 54 ans à leur admission et ayant des revenus annuels positifs au cours de l'année d'imposition.

Notes : Les revenus sont arrondis à la centaine de dollars près. Les écarts prédits reposent sur les résultats des modèles de régression par les moindres carrés ordinaires visant à prédire les revenus après cinq à six ans suivant l'immigration.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration de 2021.

Différences de revenus entre les provinces

La présente section aborde trois questions : 1) Des écarts ont-ils été observés entre les provinces en ce qui a trait aux revenus des candidats provinciaux? 2) Quel était l'écart en matière de revenus entre les candidats provinciaux et les travailleurs qualifiés du volet fédéral au sein des provinces? 3) De quelle façon les tendances en matière de revenus changent-elles d'une cohorte à l'autre et d'une année à l'autre après l'établissement dans la province?

Tout d'abord, il y avait des écarts considérables entre les provinces en ce qui a trait aux revenus initiaux et aux revenus à plus long terme des immigrants du PCP dans toutes les cohortes d'admission (tableau 5). Par exemple, les revenus initiaux dans la cohorte de 2015 à 2019 d'immigrants du PCP variaient de 36 500 \$ au Manitoba à 59 600 \$ en Ontario. En général, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique enregistraient les revenus initiaux les plus élevés, alors que les provinces de l'Atlantique, le Manitoba et la Saskatchewan avaient les revenus initiaux les plus faibles. Les revenus à plus long terme dans la cohorte d'admission de 2010 à 2014 affichaient une tendance semblable, alors que les mêmes provinces affichaient respectivement des revenus relativement plus faibles et plus élevés.

Tableau 5

Revenus annuels moyens parmi les demandeurs principaux¹ de la catégorie économique, par province de résidence initiale², par cohorte d'admission et nombre d'années écoulées depuis l'admission

	Tous les immigrants de la catégorie économique	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	Programme des candidats des provinces	Catégorie de l'expérience canadienne
dollars de 2020				
Cohorte de 2010 à 2014, un à deux ans après l'immigration				
Provinces de l'Atlantique	49 800	57 700	47 500	77 700
Ontario	44 400	42 000	58 000	73 500
Manitoba	34 700	43 300	34 100	84 300
Saskatchewan	47 900	50 400	47 500	77 600
Alberta	58 800	55 300	67 800	67 400
Colombie-Britannique	45 300	39 300	57 300	64 100
Territoires	52 600	83 500	45 000	116 400
Cohorte de 2010 à 2014, cinq à six ans après l'immigration				
Provinces de l'Atlantique	57 400	72 500	54 200	82 600
Ontario	58 200	59 500	70 600	87 600
Manitoba	44 900	62 200	44 100	91 400
Saskatchewan	54 800	70 000	53 600	91 500
Alberta	65 400	67 900	70 300	71 600
Colombie-Britannique	56 900	55 600	67 700	76 600
Territoires	64 200	107 200	56 700	105 200
Cohorte de 2015 à 2019, un à deux ans après l'immigration				
Provinces de l'Atlantique	48 900	62 800	46 500	69 400
Ontario	57 500	57 700	59 600	74 000
Manitoba	37 800	49 400	36 500	65 200
Saskatchewan	45 100	54 800	43 800	63 800
Alberta	54 000	54 500	54 200	67 600
Colombie-Britannique	57 400	60 400	58 100	73 200
Territoires	61 200	85 700	53 500	91 000

1. Demandeurs principaux demandeurs âgés de 20 à 54 ans à leur admission et ayant des revenus annuels positifs au cours de l'année d'imposition.

2. Le Québec est exclu puisqu'il n'a pas un Programme des candidats des provinces.

Notes : Les revenus sont arrondis à la centaine de dollars près.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration de 2021.

Il est possible que les écarts de revenus entre les provinces enregistrant les revenus initiaux les plus élevés et les plus faibles soient attribuables aux différences dans les types de candidats provinciaux sélectionnés. Par exemple, si une province sélectionne plus de candidats provinciaux ayant un niveau de scolarité plus faible, sans expérience de travail ou d'études au Canada avant leur admission, et avec une faible connaissance des langues officielles, il est alors probable que les gains de ces candidats soient inférieurs à ceux des immigrants du PCP dans les provinces qui ont tendance à sélectionner moins d'immigrants ayant ces mêmes caractéristiques. Les candidats provinciaux dans les provinces ayant des

conditions économiques moins favorables, déterminés par le taux de chômage, peuvent aussi toucher un revenu inférieur à celui des immigrants dans les autres provinces. Pour déterminer si ces facteurs permettent d'expliquer les écarts entre les provinces où les revenus sont moins élevés et les provinces où les revenus sont plus élevés, une analyse de régression a été menée, appliquant un riche ensemble de variables explicatives possibles¹⁰. Les résultats de régression provinciaux qui reposent sur les revenus perçus un à deux ans après l'admission sont présentés dans le tableau 3 en annexe; les résultats qui reposent sur les revenus perçus cinq à six ans après l'admission sont présentés dans le tableau 4 en annexe.

La présente analyse met l'accent sur les écarts de gains entre les provinces ayant les candidats provinciaux touchant les revenus les plus faibles (les provinces de l'Atlantique, le Manitoba et la Saskatchewan) et l'Ontario, qui représente les provinces où se trouvent les candidats des provinces qui ont les revenus les plus élevés. Même après la prise en compte des différences dans le capital humain, de l'expérience de travail et d'études au Canada avant l'admission et du taux de chômage provincial, des écarts importants de gains persistaient toujours pour les immigrants du PCP entre l'Ontario et les provinces de l'Atlantique, le Manitoba et la Saskatchewan. L'écart (résultats rajustés) dans les revenus initiaux variait de 5 200 \$ à 16 500 \$¹¹. Pour les revenus perçus cinq à six ans après l'admission dans la province, l'écart variait de 9 100 \$ à 14 600 \$¹² selon la province (tableau 6). En d'autres mots, les variables explicatives représentaient de 6 % à 55 % de l'écart observé sur le plan des revenus initiaux entre l'Ontario et les trois provinces où les revenus étaient les moins élevés, et entre 11 % et 50 % de l'écart observé en matière de revenus après cinq à six ans au Canada (tableau 6). D'autres facteurs non examinés dans le cadre de la présente analyse ont aussi contribué aux variations des revenus des candidats des provinces selon la province. D'après les observations, des candidats des provinces qui sont comparables ont des niveaux de revenus différents, selon leur province de résidence initiale.

10. Deux modèles distincts de régression des moindres carrés ordinaires ont été exécutés. La variable indépendante pour le premier modèle était les gains annuels un à deux ans après l'admission (pour les cohortes de 2010 à 2019), et pour le deuxième modèle, la variable indépendante était les gains annuels cinq à six ans après l'admission (pour la cohorte de 2010 à 2014). Dans ces deux modèles de régression, la principale variable indépendante était la province de résidence initiale, l'Ontario ayant été choisi comme groupe de référence. Les autres variables de contrôle comprenaient le nombre d'années écoulées depuis l'immigration, le sexe, l'âge à l'admission, la connaissance d'une langue officielle à l'admission, le niveau de scolarité à l'admission, la région source, l'état matrimonial, le nombre d'enfants, le fait d'avoir enregistré des revenus au Canada avant l'admission, le fait d'avoir fait des études au Canada avant l'admission et le taux de chômage dans la province. Les demandeurs principaux du PCP âgés de 20 à 54 ans à leur admission sont compris dans l'échantillon.

11. L'échantillon comprend les candidats provinciaux admis au Canada faisant partie des cohortes de 2010 à 2019 et qui habitaient toujours dans leur province de résidence initiale un ou deux ans suivant leur admission.

12. L'échantillon comprend les candidats provinciaux admis au Canada faisant partie de la cohorte de 2010 à 2014 et qui habitaient toujours dans leur province de résidence initiale cinq ou six ans suivant leur admission.

Tableau 6

Écart de revenus des immigrants du Programme des candidats des provinces¹ entre l'Ontario et certaines provinces

	Écart observé	Données corrigées ²	Proportion des écarts observés qui s'expliquent par les variables de contrôle
	dollars de 2020		pourcentage
A. Revenus un à deux ans après l'admission, cohortes de 2010 à 2019			
Provinces de l'Atlantique	-11 600	-5 200	55
Manitoba	-22 900	-16 500	28
Saskatchewan	-12 600	-11 900	6
B. Revenus cinq à six ans après l'admission, cohortes de 2010 à 2014			
Provinces de l'Atlantique	-16 400	-14 600	11
Manitoba	-26 500	-13 200	50
Saskatchewan	-17 000	-9 100	46

1. Demandeurs principaux âgés de 20 à 54 ans à leur admission et ayant des revenus annuels positifs au cours de l'année d'imposition.

2. En fonction des résultats des modèles de régression par les moindres carrés ordinaires visant à prédire les revenus.

Notes : Les revenus sont arrondis à la centaine de dollars près.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration de 2021.

Outre les variations des gains réalisés par les immigrants du PCP d'une province à l'autre, les différences de revenus entre les catégories d'immigrants (PCP, PTQF et CEC) variaient aussi entre les provinces. Tout comme il en était le cas à l'échelle nationale, parmi la cohorte de 2010 à 2014, les immigrants du PCP affichaient des revenus initiaux nettement plus élevés que les immigrants du PTQF dans plusieurs provinces. Par exemple, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, les candidats provinciaux avaient des revenus initiaux plus élevés de 12 500 \$ à 18 000 \$ que ceux des travailleurs qualifiés du volet fédéral. Toutefois, dans la cohorte de 2015 à 2019, la situation a changé considérablement dans ces provinces. Les immigrants du PTQF ont connu de fortes hausses de revenus initiaux entre les cohortes de 2010 à 2014 et de 2015 à 2019, atteignant des taux aussi élevés que 37 % en Ontario et 54 % en Colombie-Britannique¹³. Au cours de cette même période, les candidats provinciaux dans toutes les provinces ont enregistré des revenus initiaux qui ont augmenté lentement, ou qui ont baissé¹⁴. Par conséquent, l'avantage détenu par les immigrants du PCP par rapport aux travailleurs qualifiés du volet fédéral en ce qui a trait aux revenus initiaux dans la cohorte de 2010 à 2014 s'est transformé en désavantage pour les candidats provinciaux dans la cohorte de 2015 à 2019 (tableau 6).

Dans toutes les provinces, les revenus des travailleurs qualifiés du volet fédéral ont augmenté plus rapidement au cours des années suivant leur admission, comparativement aux revenus des candidats provinciaux¹⁵. Par conséquent, plus les années s'écoulent après l'immigration, plus élevés sont les

13. Les variations en pourcentage pour toutes les provinces sont les suivantes : 9 % pour les provinces de l'Atlantique, 37 % pour l'Ontario, 14 % pour le Manitoba, 9 % pour la Saskatchewan, -1 % pour l'Alberta et 54 % pour la Colombie-Britannique.

14. Les variations en pourcentage pour toutes les provinces sont les suivantes : -2 % pour les provinces de l'Atlantique, 3 % pour l'Ontario, 7 % pour le Manitoba, -8 % pour la Saskatchewan, -20 % pour l'Alberta et 1 % pour la Colombie-Britannique.

15. Dans la cohorte de 2010 à 2014, les hausses en pourcentage des revenus moyens entre les années 1 à 2 et les années 5 à 6 étaient les suivantes : 26 % pour les immigrants du PTQF et 14 % pour les immigrants du PCP dans les provinces de l'Atlantique; 42 % et 22 % en Ontario; 44 % et 29 % au Manitoba; 39 % et 13 % en Saskatchewan; 23 % et 4 % en Alberta; 41 % et 18 % en Colombie-Britannique.

revenus des travailleurs qualifiés du volet fédéral par rapport aux candidats provinciaux dans toutes les provinces.

Enfin, les immigrants de la CEC avaient un avantage important en matière de revenus par rapport aux immigrants du PCP dans toutes les provinces, sauf en Alberta, tant pour les revenus initiaux que pour les revenus enregistrés cinq à six ans après l'immigration (tableau 6).

Conclusion et discussion

Dans le présent document, nous avons examiné les gains à court et à plus long terme des demandeurs principaux du Programme des candidats des provinces qui se sont établis de 2005 à 2019, une période au cours de laquelle de nombreux changements ont eu lieu qui pourraient avoir eu des effets sur les revenus (p. ex. l'élargissement du PCP et le déclin simultané du PTQF; la création et la progression de la CEC; la création de PCP uniques dans les provinces, qui ont souvent des critères de sélection très différents).

Des études antérieures, qui reposent sur des données remontant jusqu'à la cohorte d'admission de 2015 environ, ont révélé que les revenus initiaux étaient plus élevés chez les immigrants du PCP par rapport aux immigrants du PTQF, mais que les revenus de ces derniers ont rattrapé, voire dépassé, les revenus des immigrants du PCP après environ cinq ans suivant leur admission. D'autres études ont démontré que les écarts de revenus entre les immigrants du PCP et les immigrants du PTQF étaient grandement attribuables aux variations dans la proportion d'immigrants qui avaient déjà des revenus au Canada avant leur admission.

Ces tendances ont changé dans la plus récente cohorte d'admission de 2015 à 2019 regroupant les immigrants économiques. Le grand avantage que détenaient habituellement les immigrants du PCP à l'égard des revenus initiaux (pendant la première et la deuxième années suivant leur admission), comparativement aux immigrants du PTQF, a été inversé dans la cohorte de 2015 à 2019, où les immigrants du PTQF gagnaient en moyenne 6 500 \$ de plus annuellement que les immigrants du PCP, comparativement à 6 900 \$ de moins dans la cohorte de 2010 à 2014 (résultats réels non corrigés). Les revenus initiaux ont augmenté chez les immigrants du PTQF et de la CEC, tandis qu'ils ont diminué pour les candidats provinciaux. Les revenus initiaux des candidats provinciaux ont aussi diminué par rapport à ceux des immigrants de la CEC. D'importantes variables, comme l'expérience de travail avant l'admission, avoir fait des études au Canada avant l'admission, le niveau de scolarité, les compétences en matière de langues officielles, la région source, l'âge et le taux de chômage dans la province de résidence, ne pouvaient pas expliquer de façon significative le renversement de la tendance en matière de revenus initiaux entre les immigrants du PTQF et les immigrants du PCP qui s'est produit dans les cohortes de 2010 à 2014 et de 2015 à 2019.

La baisse des revenus des candidats des provinces par rapport aux travailleurs qualifiés du volet fédéral dans les cohortes les plus récentes a d'importantes répercussions, en partie parce que la part des immigrants économiques admis dans le cadre du PCP a augmenté, alors que la part des immigrants admis dans le cadre du PTQF a diminué. En 2000, le PTQF représentait la majorité (79 %) des immigrants économiques, mais cette part a diminué pour s'établir à 30 % en 2019. Au cours de la même période, le PCP a connu une croissance rapide, représentant 1 % des immigrants économiques en 2000 et 35 % en 2019, au moment où ce programme représentait la plus grande catégorie de nouveaux

immigrants économiques¹⁶. Ce changement de composition, combiné aux tendances de revenus, ferait en sorte de réduire les gains moyens globaux des immigrants économiques.

Il existe d'autres explications possibles concernant la baisse de l'avantage relatif en matière de revenus des immigrants du PCP, mais elles vont au-delà de ce qui peut être traité à l'aide des données actuellement disponibles. Une possibilité concerne les changements dans la sélection des immigrants économiques. En 2013, le PTQF a instauré une nouvelle exigence selon laquelle les demandeurs doivent faire évaluer officiellement leurs titres scolaires étrangers par l'entremise d'un programme d'évaluation des diplômes d'études (EDE). L'EDE vise à authentifier le diplôme d'un demandeur obtenu à l'étranger et à en déterminer l'équivalence avec un diplôme d'études obtenu au Canada (gouvernement du Canada, 2020). Banerjee *et al.* (2021) ont démontré que, parmi les immigrants du PTQF, cette exigence a eu un effet très positif sur les revenus initiaux, qui ont augmenté de 26 % chez les femmes et de 20 % chez les hommes. Les effets positifs sur les résultats en matière de revenus étaient surtout évidents chez les immigrants économiques originaires de pays non occidentaux. Il semble probable que le capital humain des immigrants du PTQF (les titres scolaires dans le cas présent) ait été amélioré en raison du processus d'EDE, ayant ainsi une incidence sur leurs revenus.

La majorité des immigrants économiques de la cohorte de 2010 à 2014 n'auraient pas eu besoin d'une EDE, car elle a été instaurée en mai 2013 et il a fallu un certain temps avant qu'elle devienne entièrement opérationnelle. Toutefois, pour la cohorte de 2015 à 2019, tous les titres étrangers des immigrants du PTQF étaient assujettis à une EDE, alors que seulement les 22 % d'immigrants du PCP qui ont suivi le processus de demande Entrée express¹⁷ devaient obtenir une EDE. La plupart des candidats des provinces sont sélectionnés au moyen de processus de sélection provinciaux, plutôt que par le système Entrée express. Cette tendance aurait pu entraîner une augmentation des gains des immigrants du PTQF, comparativement aux immigrants du PCP, dans la cohorte de 2015 à 2019, car même parmi ceux ayant des niveaux de scolarité comparables sur le plan observationnel (p. ex. un grade universitaire), la qualité de l'éducation¹⁸ était, en moyenne, probablement plus élevée chez les immigrants du PTQF que chez les candidats des provinces. Il est probable que l'instauration de l'EDE et l'augmentation de la qualité de l'éducation qui en découle pourraient expliquer une grande partie de la hausse des revenus initiaux chez les immigrants du PTQF par rapport aux immigrants du PCP entre les cohortes de 2010 à 2014 et de 2015 à 2019.

L'introduction du système Entrée express en 2015 peut aussi avoir contribué à la forte hausse des revenus relatifs chez les immigrants du PTQF, comparativement aux immigrants du PCP. Les immigrants sélectionnés au moyen du système Entrée express avaient des revenus initiaux plus élevés que les immigrants sélectionnés au moyen de l'ancien système de points (IRCC, 2020), et proportionnellement plus d'immigrants du PTQF et de la CEC que de candidats provinciaux ont été sélectionnés au moyen du système Entrée express pendant la période de 2015 à 2019. Tous les demandeurs sélectionnés par le système Entrée express doivent obtenir une EDE pour les études effectuées à l'étranger. Ils doivent aussi passer des tests formels pour évaluer leurs compétences dans les langues officielles et satisfaire aux exigences en matière de langues officielles. Parmi les demandeurs sélectionnés au moyen du processus Entrée express (EE), les principaux résultats du Système de classement global (SCG) étaient plus élevés chez les immigrants admis dans le cadre du PTQF (451 points en moyenne pour la période

16. Il existe des données pour les années 2020 et 2021, mais les effets de la pandémie ont faussé considérablement les résultats, faisant en sorte qu'elles ne conviennent pas à l'analyse des tendances à long terme.

17. Entrée express est le système de gestion des demandes du Canada pour les immigrants économiques des programmes suivants : PTQF, Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), CEC et une partie du PCP (IRCC, 2020).

18. Cela fait référence à l'évaluation de la façon dont se compare une année d'études à l'étranger et une année d'études au Canada. Des études empiriques reposent souvent sur des résultats moyens de tests internationaux normalisés en mathématiques et en sciences comme mesures indirectes de la qualité de l'éducation à l'échelle nationale (Hanushek et Kimko, 2000).

de 2015 à 2019) et de la CEC (421 points), comparativement au PCP (371 points)¹⁹. Cela indique que, même parmi les demandeurs principaux admis au moyen du système Entrée express, les niveaux de capital humain étaient plus élevés chez les immigrants du PTQF et de la CEC, comparativement aux candidats des provinces.

En raison du renforcement des critères de sélection des immigrants dans le cadre du PTQF et de la CEC, il est également possible que certains demandeurs qui ne seraient pas admissibles au PTQF et à la CEC se tournent vers le PCP comme solution de rechange pour devenir résident permanent (Thevenot, 2022). La forte hausse du nombre d'immigrants ayant recours au PCP peut aussi avoir entraîné un taux de sélection inférieur en raison du non-respect des exigences en matière de compétences, ainsi qu'un taux réduit de concordance entre l'offre de main-d'œuvre et la demande sur le marché du travail à l'échelle provinciale, ce qui se traduirait par une diminution des gains.

Tous ces facteurs pourraient avoir contribué à la hausse des revenus initiaux des immigrants du PTQF et de la CEC, alors que les revenus étaient à la baisse chez les immigrants du PCP.

D'autres faits saillants sont liés à la présente étude. Après l'admission, les revenus ont augmenté plus rapidement chez les immigrants du PTQF que chez les immigrants du PCP. Dans la cohorte de 2010 à 2014, soit la plus récente des cohortes pour laquelle les revenus à plus long terme ont pu être déterminés, les gains après cinq à six ans suivant l'admission étaient plus élevés chez les immigrants du PTQF (et de la CEC) par rapport aux immigrants admis au moyen du PCP.

Il y avait aussi des écarts considérables entre les provinces en ce qui a trait aux gains moyens des candidats des provinces. Les revenus les plus élevés (à l'admission et cinq à six ans après l'admission) ont été observés en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, alors que les revenus les plus faibles ont été observés dans les provinces de l'Atlantique, au Manitoba et en Saskatchewan. L'analyse de régression a indiqué qu'une proportion (6 % à 55 %, selon la province) des écarts observés en matière de revenus entre les provinces affichant les plus hauts revenus et les provinces affichant les plus faibles revenus était attribuable aux différences observées sur le plan des conditions économiques d'une province à l'autre (mesuré par le taux de chômage) et aux caractéristiques liées aux antécédents des demandeurs principaux du PCP. Cependant, même après la prise en compte de ces différences, d'importants écarts de revenus persistaient (variant de 5 200 \$ à 16 500 \$ par année) entre les candidats provinciaux dans les provinces où les revenus sont les plus élevés et les provinces où les revenus sont les plus faibles. D'après les observations, de semblables demandeurs principaux du PCP touchaient des revenus plus élevés que d'autres dans certaines provinces en raison de facteurs autres que ceux ayant été pris en compte dans la présente analyse.

Il se peut que ces variations provinciales observées chez les immigrants du PCP reflètent tout simplement les écarts de revenus observés pour tous les travailleurs. Cependant, les écarts provinciaux dans les revenus des immigrants du PCP étaient beaucoup plus marqués que ceux pour tous les travailleurs (personnes nées au Canada et résidents permanents) et différaient des variations provinciales s'appliquant aux travailleurs qualifiés du volet fédéral. Parmi tous les travailleurs, ceux de l'Alberta et de l'Ontario avaient tendance à avoir un revenu d'emploi plus élevé que ceux des autres provinces, mais les écarts provinciaux étaient beaucoup plus faibles que ceux observés chez les immigrants du PCP²⁰. De plus, une analyse plus approfondie a démontré que, d'ordre général, les immigrants du PTQF en Ontario n'avaient pas un avantage sur le plan des revenus initiaux et à plus long

19. Les calculs des auteurs reposent sur le fichier de données du système Entrée express. Le SCG est utilisé pour évaluer (selon les compétences, l'éducation, les compétences linguistiques, l'expérience de travail et d'autres facteurs) et coter le profil du demandeur, puis le classer dans un bassin du système EE.

20. Par exemple, en 2019, le revenu d'emploi moyen en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan était de 38 800 \$, de 36 000 \$ et de 38 000 \$, respectivement (données tirées de Statistique Canada, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810006701&request_locale=fr).

terme, comparativement aux immigrants des autres provinces (tableaux 3 et 4 en annexe)²¹. Le PCP semble être le seul programme où l'on peut voir de grandes variations provinciales en matière de revenus chez des immigrants semblables d'après les observations.

La présente étude a permis de montrer que les revenus des candidats provinciaux, en termes absolus et par rapport à d'autres programmes, ont changé considérablement au cours des dernières années. Les tendances plus récentes en matière de revenus reflètent probablement les changements apportés au processus de sélection pour les trois programmes pour les immigrants de la catégorie économique. Les changements susmentionnés ont renforcé le capital humain et, par conséquent, les résultats sur le marché du travail chez les immigrants du PTQF et de la CEC. Les candidats provinciaux semblent ne pas avoir tiré profit de ces changements de la même manière.

21. Le nombre d'immigrants du PCP par rapport au nombre d'immigrants du PTQF variait grandement d'une province à l'autre. Par exemple, pour la cohorte d'admission de 2010 à 2014, le nombre de demandeurs principaux du PTQF ayant un emploi était six fois plus élevé que le nombre d'immigrants du PCP en Ontario. En revanche, le nombre de demandeurs principaux du PCP ayant un emploi était quatre fois plus élevé que celui de leurs homologues du PTQF dans la région de l'Atlantique, 23 fois plus élevé au Manitoba et 14 fois plus élevé en Saskatchewan. Il est possible que les moins nombreux immigrants du PTQF dans la région de l'Atlantique, au Manitoba et en Saskatchewan aient été très sélectifs dans leurs efforts pour se trouver un emploi relativement mieux rémunéré.

Annexe

Tableau 1 de l'annexe

Modèles de régression par les moindres carrés ordinaires visant à prédire les revenus dans les deux premières années suivant l'immigration parmi les demandeurs principaux de la catégorie économique, âgés de 20 à 54 ans à l'admission, arrivés entre 2005 et 2019

	Modèle 1	Modèle 2
	coefficients	
Ordonnée à l'origine	50 139 ***	127 368 ***
Catégorie d'immigration (référence : Programme des candidats des provinces)		
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	6 460 ***	7 109 ***
Catégorie de l'expérience canadienne	21 887 ***	9 110 ***
Autres programmes économiques	-11 265 ***	-13 067 ***
Cohorte d'admission (référence : 2015 à 2019)		
2005 à 2009	6 534 ***	7 290 ***
2010 à 2014	1 623 ***	1 916 ***
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) x 2005 à 2009	-17 119 ***	-17 788 ***
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) x 2010 à 2014	-13 362 ***	-11 744 ***
Catégorie de l'expérience canadienne x 2005 à 2009	-15 795 ***	-4 584 ***
Catégorie de l'expérience canadienne x 2010 à 2014	-2 874 ***	-1 461 ***
Autres programmes économiques x 2005 à 2009	-13 506 ***	-6 244 ***
Autres programmes économiques x 2010 à 2014	-8 381 ***	-1 985 ***
Province de résidence initiale (référence : Ontario)		
Terre-Neuve-et-Labrador	§	23 313 ***
Île-du-Prince-Édouard	§	-4 123 ***
Nouvelle-Écosse	§	-606
Nouveau-Brunswick	§	-3 794 ***
Québec	§	-1 701 ***
Manitoba	§	-12 559 ***
Saskatchewan	§	-7 468 ***
Alberta	§	1 359 ***
Colombie-Britannique	§	-4 556 ***
Territoires	§	1 988 ***
Femmes	§	-15 434 ***
Âge à l'admission (référence : 20 à 29 ans)		
30 à 39 ans	§	2 021 ***
40 à 49 ans	§	5 716 ***
50 à 54 ans	§	6 954 ***
Langues officielles (référence : français ou anglais comme langue maternelle)		
Ne parle ni le français ni l'anglais	§	-11 643 ***
Autre langue maternelle, parle le français ou l'anglais	§	-5 642 ***

§ non compris dans le modèle

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,001$)

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration de 2021.

Tableau 1 de l'annexe

Modèles de régression par les moindres carrés ordinaires visant à prédire les revenus dans les deux premières années suivant l'immigration parmi les demandeurs principaux de la catégorie économique, âgés de 20 à 54 ans à l'admission, arrivés entre 2005 et 2019 (suite)

	Modèle 1	Modèle 2
	coefficients	
Niveau de scolarité (référence : diplôme d'études supérieures)		
Études secondaires ou niveau inférieur	§	-15 975 ***
Études postsecondaires partielles	§	-15 237 ***
Baccalauréat	§	-6 836 ***
Région d'origine (référence : États-Unis)		
Amérique centrale	§	-46 950 ***
Caraïbes	§	-49 120 ***
Amérique du Sud	§	-38 152 ***
Europe de l'Ouest	§	-36 130 ***
Europe du Nord	§	-26 541 ***
Europe du Sud	§	-42 948 ***
Europe de l'Est	§	-50 606 ***
Afrique	§	-48 705 ***
Asie du Sud	§	-54 216 ***
Asie du Sud-Est	§	-57 004 ***
Asie de l'Est	§	-57 977 ***
Asie de l'Ouest	§	-51 953 ***
Autres régions	§	-28 376 ***
État matrimonial (référence : marié)		
Célibataire	§	-8 046 ***
Divorcé, séparé, veuf	§	-4 236 ***
Nombre d'enfants	§	-2 655 ***
Ayant de l'expérience de travail au Canada avant l'admission	§	23 847 ***
Ayant fait des études au Canada avant l'admission	§	-10 744 ***
Taux de chômage annuel dans la province de destination initiale	§	-2 164 ***

§ non compris dans le modèle

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,001$)

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration de 2021.

Tableau 2 de l'annexe
Modèles de régression par les moindres carrés ordinaires pour les revenus après cinq à six ans suivant l'immigration parmi les demandeurs principaux de la catégorie économique, âgés de 20 à 54 ans à l'admission, arrivés entre 2005 et 2014

	Modèle 1	Modèle 2
	coefficients	
Ordonnée à l'origine	58 853 ***	134 879,69 ***
Catégorie d'immigration (référence : Programme des candidats des provinces)		
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	2 547 ***	3 277,97 ***
Catégorie de l'expérience canadienne	23 046 ***	8 860,65 ***
Autres programmes économiques	-14 390 ***	-11 154,96 ***
Cohorte d'admission (référence : 2010 à 2014)		
2005 à 2009	6 257 ***	6 285,11 ***
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) x 2005 à 2009	-6 062 ***	-4 048,57 ***
Catégorie de l'expérience canadienne x 2005 à 2009	-12 040 ***	-5 054,50 ***
Autres programmes économiques x 2005 à 2009	-7 268 ***	-4 084,45 ***
Province de résidence initiale (référence : Ontario)		
Terre-Neuve-et-Labrador	§	31 959,41 ***
Île-du-Prince-Édouard	§	-1 287,90
Nouvelle-Écosse	§	-1 383,88 **
Nouveau-Brunswick	§	-3 159,89 ***
Québec	§	-2 216,26 ***
Manitoba	§	-9 937,24 ***
Saskatchewan	§	-3 587,44 ***
Alberta	§	7 447,37 ***
Colombie-Britannique	§	-3 858,57 ***
Territoires	§	2 702,21 **
Femmes	§	-17 852,31 ***
Âge à l'admission (référence : 20 à 29 ans)		
30 à 39 ans	§	-493,34 ***
40 à 49 ans	§	-4 095,57 ***
50 à 54 ans	§	-9 535,51 ***
Langues officielles (référence : français ou anglais comme langue maternelle)		
Ne parle ni le français ni l'anglais	§	-13 217,06 ***
Autre langue maternelle, parle le français ou l'anglais	§	-8 601,00 ***
Niveau de scolarité (référence : diplôme d'études supérieures)		
Études secondaires ou niveau inférieur	§	-19 110,49 ***
Études postsecondaires partielles	§	-17 253,91 ***
Baccalauréat	§	-6 889,77 ***
Région d'origine (référence : États-Unis)		
Amérique centrale	§	-35 330,42 ***
Caraïbes	§	-35 228,90 ***
Amérique du Sud	§	-22 191,13 ***
Europe de l'Ouest	§	-27 618,66 ***
Europe du Nord	§	-13 590,52 ***
Europe du Sud	§	-28 784,01 ***
Europe de l'Est	§	-37 251,02 ***
Afrique	§	-34 099,71 ***
Asie du Sud	§	-44 260,88 ***
Asie du Sud-Est	§	-44 090,44 ***
Asie de l'Est	§	-48 999,15 ***
Asie de l'Ouest	§	-36 903,07 ***
Autres régions	§	-17 268,58 ***
État matrimonial (référence : marié)		
Célibataire	§	-8 179,00 ***
Divorcé, séparé, veuf	§	-2 802,00 ***
Nombre d'enfants	§	-1 830,00 ***
Ayant de l'expérience de travail au Canada avant l'admission	§	19 472,00 ***
Ayant fait des études au Canada avant l'admission	§	-2 566,00 ***
Taux de chômage annuel dans la province de destination initiale	§	-2 551,00 ***

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,001$)

§ non compris dans le modèle

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration de 2021.

Tableau 3 de l'annexe

Modèles de régression par les moindres carrés ordinaires visant à prédire les écarts provinciaux de revenus parmi les demandeurs principaux de la catégorie économique qui sont arrivés entre 2010 et 2019, deux premières années suivant l'immigration

	Candidats provinciaux		Travailleurs qualifiés du volet fédéral	
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2
	coefficients			
Ordonnée à l'origine	58 009 ***	154 597 ***	49 913 ***	134 498 ***
Province de résidence initiale (référence : Ontario)				
Provinces de l'Atlantique	-11 570 ***	-5 174 ***	9 336 ***	15 968 ***
Québec	-9 924 ***	-13 191 ***	-3 881 ***	-3 077 ***
Manitoba	-22 909 ***	-16 467 ***	-4 596 ***	-7 677 ***
Saskatchewan	-12 606 ***	-11 864 ***	1 543	-2 158 **
Alberta	2 001 ***	-2 344 ***	4 555 ***	-1 723 ***
Colombie-Britannique	-164	-7 294 ***	-831 **	-4 814 ***
Territoires	-9 643 ***	-10 710 ***	33 705 ***	21 042 ***
Cohorte d'arrivée (référence : 2015 à 2019)				
2010 à 2014	§	2 683 ***	§	-9 609 ***
Nombre d'années écoulées depuis l'immigration (référence : deuxième année)				
Première année	§	-4 432 ***	§	-8 280 ***
Femmes	§	-13 962 ***	§	-17 548 ***
Âge à l'admission (référence : 20 à 29 ans)				
30 à 39 ans	§	1 626 ***	§	1 930 ***
40 à 49 ans	§	5 907 ***	§	2 172 ***
50 à 54 ans	§	7 583 ***	§	1 597 *
Langues officielles (référence : français ou anglais comme langue maternelle)				
Ne parle ni le français ni l'anglais	§	-12 666 ***	§	-12 756 ***
Autre langue maternelle, parle le français ou l'anglais	§	-6 713 ***	§	-8 171 ***
Niveau de scolarité (référence : diplôme d'études supérieures)				
Études secondaires ou niveau inférieur	§	-22 710 ***	§	-5 585 ***
Études postsecondaires partielles	§	-18 061 ***	§	-11 485 ***
Baccalauréat	§	-10 431 ***	§	-724 ***
Région d'origine (référence : États-Unis)				
Amérique centrale	§	-67 472 ***	§	-25 909 ***
Caraïbes	§	-60 625 ***	§	-35 513 ***
Amérique du Sud	§	-53 626 ***	§	-22 587 ***
Europe de l'Ouest	§	-55 738 ***	§	-19 572 ***
Europe du Nord	§	-40 851 ***	§	-14 209 ***
Europe du Sud	§	-62 147 ***	§	-31 667 ***
Europe de l'Est	§	-70 280 ***	§	-31 721 ***
Afrique	§	-58 816 ***	§	-35 924 ***
Asie du Sud	§	-71 562 ***	§	-38 668 ***
Asie du Sud-Est	§	-71 450 ***	§	-38 699 ***
Asie de l'Est	§	-76 901 ***	§	-40 736 ***
Asie de l'Ouest	§	-66 835 ***	§	-41 246 ***
Autres régions	§	-43 576 ***	§	-18 949 ***
État matrimonial (référence : marié)				
Célibataire	§	-8 002 ***	§	-6 583 ***
Divorcé, séparé, veuf	§	-5 779 ***	§	-2 214 **
Nombre d'enfants	§	-2 426 ***	§	-3 674 ***
Ayant de l'expérience de travail au Canada avant l'admission	§	19 487 ***	§	32 035 ***
Ayant fait des études au Canada avant l'admission	§	-6 258 ***	§	-19 383 ***
Taux de chômage annuel dans la province de destination initiale	§	-2 203 ***	§	-3 863 ***

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,001$)

§ non compris dans le modèle

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration de 2021.

Tableau 4 de l'annexe

Modèles de régression par les moindres carrés ordinaires visant à prédire les écarts provinciaux de revenus parmi les demandeurs principaux de la catégorie économique qui sont arrivés de 2010 et 2014, cinq à six ans suivant l'immigration

	Candidats provinciaux		Travailleurs qualifiés du volet fédéral	
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2
	coefficients			
Ordonnée à l'origine	70 554 ***	147 962 ***	59 453 ***	126 467,00 ***
Province de résidence initiale (référence : Ontario)				
Provinces de l'Atlantique	-16 333 ***	-14 598 ***	13 064 ***	4 795,00 **
Québec	-21 705 ***	-21 883 ***	-13 577 ***	-12 995,00 ***
Manitoba	-26 485 ***	-13 199 ***	2 745	3 100,00 *
Saskatchewan	-16 929 ***	-9 141 ***	10 506 ***	10 320,00 ***
Alberta	-219	-132	8 481 ***	5 423,00 ***
Colombie-Britannique	-2 825 ***	-7 159 ***	-3 876 ***	-3 881,00 ***
Territoires	-13 844 ***	-10 672 ***	47 792 ***	33 265,00 ***
Nombre d'années écoulées depuis l'immigration (référence : sixième année)				
Cinquième année	§	-1 168 ***	§	-2 925,00 ***
Femmes	§	-16 365 ***	§	-18 238,00 ***
Âge à l'admission (référence : 20 à 29 ans)				
30 à 39 ans	§	-234	§	-1,00
40 à 49 ans	§	254	§	-9 221,00 ***
50 à 54 ans	§	-3 588 ***	§	-19 809,00 ***
Langues officielles (référence : français ou anglais comme langue maternelle)				
Ne parle ni le français ni l'anglais	§	-9 409 ***	§	-14 216,00 ***
Autre langue maternelle, parle français ou anglais	§	-4 682 ***	§	-11 333,00 ***
Niveau de scolarité (référence : diplôme d'études supérieures)				
Études secondaires ou niveau inférieur	§	-32 575 ***	§	-5 436,00 ***
Études postsecondaires partielles	§	-26 027 ***	§	-11 736,00 ***
Baccalauréat	§	-15 283 ***	§	-666,00 *
Région d'origine (référence : États-Unis)				
Amérique centrale	§	-55 793 ***	§	-23 505,00 ***
Caraïbes	§	-44 275 ***	§	-30 609,00 ***
Amérique du Sud	§	-37 853 ***	§	-17 363,00 ***
Europe de l'Ouest	§	-43 907 ***	§	-18 798,00 ***
Europe du Nord	§	-23 824 ***	§	-12 301,00 ***
Europe du Sud	§	-43 910 ***	§	-26 331,00 ***
Europe de l'Est	§	-58 551 ***	§	-31 512,00 ***
Afrique	§	-36 896 ***	§	-31 694,00 ***
Asie du Sud	§	-60 663 ***	§	-41 307,00 ***
Asie du Sud-Est	§	-56 433 ***	§	-37 853,00 ***
Asie de l'Est	§	-66 683 ***	§	-44 076,00 ***
Asie de l'Ouest	§	-53 850 ***	§	-35 899,00 ***
Autres régions	§	-32 750 ***	§	-19 567,00 ***
État matrimonial (référence : marié)				
Célibataire	§	-8 018 ***	§	-5 918,00 ***
Divorcé, séparé, veuf	§	-5 636 ***	§	-726,00
Nombre d'enfants	§	-1 455 ***	§	-1 738,00 ***
Ayant de l'expérience de travail au Canada avant l'admission	§	17 829 ***	§	23 699,00 ***
Ayant fait des études au Canada avant l'admission	§	953 *	§	-5 780,00 ***
Taux de chômage annuel dans la province de destination initiale	§	-752 ***	§	-1 134,00 ***

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,001$)

§ non compris dans le modèle

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration de 2021.

Bibliographie

Banerjee, R., Hou, F., Reitz, J. et Zhang, T. (2021). Evaluating foreign credentials: The Effects of credential assessment on skilled immigrants' labour market performance. *Analyse de politiques*, 47(3), 358-372.

Gouvernement du Canada. (2020). L'évaluation des diplômes d'études (EDE) pour Entrée express : De quoi s'agit-il? Canada.ca. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/documents/evaluer-diplomes-etudes.html>

Hanushek, E.A., Kimko, D.D. (2000). Schooling, labor-force quality, and the growth of nations. *American Economic Review*, 90(5), 1185-1208.

Hou, F. et Bonikowska, A. (2018). Selections before the selection: Earnings advantages of immigrants who were former skilled temporary foreign workers in Canada. *International Migration Review*, 52(3), 695-723.

Hou, F., Crossman, E. et Picot, G. (2020a). Sélection des immigrants en deux étapes : tendances récentes de la situation des immigrants sur le marché du travail (n° 11-626-X au catalogue – 2020009-n° 113). *Aperçus économiques*.

Hou, F., Crossman, E. et Picot, G. (2020b). Sélection des immigrants en deux étapes : pourquoi les résultats des immigrants sur le marché du travail varient-ils selon le programme d'admission? (n° 11-626-X au catalogue – 2020009- n° 117). *Aperçus économiques*.

Hou, F. et G. Picot. (2016). Changing Immigrant Characteristics and Pre-Landing Canadian Earnings: Their Effect on Entry Earnings over the 1990s and 2000s. *Analyse de politiques*, 42(3), 308-323.

IRCC [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada]. (2020). Évaluation du système Entrée express : impacts préliminaires sur les résultats économiques et la gestion du système. Division de l'évaluation. Numéro de référence : E3-2019.

Pandey, M. et Townsend, J. (2017). Prior host-country work experience and immigrant labor market outcomes: evidence from Canada. *IZA Journal of Migration*, 6(3), 1-22. DOI : 10.1186/s40176-016-0075-x.

Pandey, M. et Townsend, J. (2013). An evaluation of earnings and settlement rates of nominees. *Analyse de Politiques*, 39(4), 603-618.

Picot, G., Crossman, E. et Hou, F. (à paraître). *Programme des candidats des provinces : différences provinciales*.

Picot, G., Hou, F. et Crossman, E. (2023). [Programme des candidats des provinces : son élargissement au Canada](#). *Rapports économiques et sociaux*, 3(7), 1-14.

Statistique Canada. (2021). Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) – Rapport technique, 2020 (n° 11-633-X au catalogue – n° 036). Études analytiques : méthodes et références.

Thevenot, S. (2022). *Federal vs provincial skilled worker programs: Comparing immigration fees and processing times*. CIC News. <https://www.cicnews.com/2022/04/federal-vs-provincial-skilled-worker-programs-comparing-immigration-fees-and-processing-times-0424195.html#gs.i3ryg7>. Téléchargé le 24 novembre 2022.